

Le Règlement du KMV DE MANIGOD 13/07/2019 et 17/08/2019

1. ORGANISATION

Association Les Trailers des Aravis .

trailersdesaravis@yahoo.com Tél. 06.27.83.86.57

2. LOCALISATION

Col de Merdassier (commune de Manigod)

Rendez-vous devant l'hôtel-restaurant [la Vieille Ferme](#) lieu du village sportif.

3. PARCOURS

Rassemblement devant la Vieille Ferme et descente groupée de 300 mètres de dénivelé vers Comburce, où est donné le départ du kilomètre vertical en direction de la pointe de Merdassier.

Distance 2917 mètres pour un dénivelé de 1000 mètres positif.

4. MATERIEL

Conseillé et obligatoire.

- Chaussures adaptées à la pratique du trail running
- Ceinture porte-bidon ou réserve d'eau 500ml minimum
- Coupe vent (selon la météo)
- Bâtons autorisés

5. DEPART ET ARRIVEE

Le 13/07/19

Samedi 13 juillet 2019 départ 17h KMV pendant l'évènement de **L'ARAVIS SKY PURSUIT. (Inscription et infos voir l'évènement L'Aravis Sky Pursuit sur notre site).**

Le 17/08/19

Descente de la Vieille Ferme 25 minutes avant le départ.

Le départ est donné quelques minutes plus tard.

Les premiers arrivés courent en 35-37 minutes, les derniers en 1h20.

Barrière horaire : passage en 35 minutes à la Vieille Ferme.

Rassemblement 9H devant le restaurant la vieille Ferme pour un briefing d'avant course puis direction le départ réel en groupe à 300m de dénivelé négatif plus bas. 9h30 lancement de la course en contre la montre toutes les 10/20/30 secondes!

Pour les accompagnants et les spectateurs qui ne peuvent monter au sommet et surtout pour vous permettre de vivre la course la société L-Chrono (www.L-Chrono.com) diffusera les résultats en temps réel au niveau du restaurant "la Vieille Ferme " sur grand écran !

6. CALENDRIER

- Samedi 13 juillet 2019 départ 17h KMV pendant l'évènement de **L'ARAVIS SKY PURSUIT. (Inscription et infos voir l'évènement L'Aravis Sky Pursuit).**

- Samedi 17 août départ 9h et mini KV enfant départ 11h de 3 à 17 ans.

En cas de très mauvais temps, l'épreuve sera annulée ou reportée d'une semaine (Le parcours peut être réduit).

7. CONDITIONS D'ADMISSION

Conformément à la loi du 23 mars 1999 et à la circulaire de janvier 2008, les inscriptions ne seront enregistrées que si elles sont accompagnées d'une photocopie de licence FFA ou licence FFTRI en cours de validité ; pour les non licenciés et licenciés d'une fédération autre que celles précitées, un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an est exigé.

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.

Course est limitée à 320 coureurs.

Être âgé au moins de 18 ans en date de la course.

Toute inscription est définitive (pas d'échange de dossard, pas de remboursement).

8. INSCRIPTIONS ET TARIFS

Les inscriptions se font exclusivement en ligne sur le site de l'épreuve : **www.les-trailers-des-aravis.fr**

Elles seront clôturées la veille de chaque course. **Inscriptions sur place en fonction des dossards disponibles.** Ouverture du village à partir de 15h30 le 13/07/2019 et 7h30 le 17/08/2019.

Le montant de l'inscription s'élève à **16€** repas inclus pour les inscriptions en ligne. **5€** de majoration pour les inscriptions le jour de la course repas inclus.(grand buffet montagnard pour le repas)

Repas accompagnant : **14 €** ; 5 à 13 ans : **8 €** ; - de 5 ans : **gratuit.**

En cas d'annulation pour cause de mauvais temps ne permettant pas le maintien de la course, le repas à la Vieille ferme sera maintenu et aucun remboursement ne sera effectué.

9. REMISE DES DOSSARDS

Elle sera effectuée au Col de Merdassier au village sportif (devant l'hôtel-restaurant **[la Vieille Ferme](#)**), de 15h00 à 16h40 au plus tard le 13/07/2019 et de 7h30 à 8h40 le 17/08/2019.

10. SECURITE – ASSISTANCE

Elle sera assurée par un médecin qui sera habilité à mettre hors course tout concurrent inapte à continuer l'épreuve. Deux poste de secours en montagne sera placé sur l'arête de la pointe de Merdassier.

11. RECOMPENSES

- Classement par manche : les 3 premiers du classement scratch (féminin et masculin) ainsi que les premiers de chaque catégorie (Catégorie : Junior-Espoir/Senior/Master) seront récompensés.
- Un tirage au sort des dossards aura lieu avec de nombreux lots à gagner.

12. MISE HORS COURSE

Les concurrents seront éliminés pour cause de :

- Absence de dossard,
- Absence de pointage aux contrôles effectués en plusieurs points du parcours,
- Non-respect du milieu naturel et des lieux traversés.
- Jet de détritus.

Toute personne souhaitant porter une réclamation devra le faire par écrit à l'arrivée auprès du directeur de course dans un délai de 30 minutes suivant l'émission des classements.

13. DROIT D'IMAGE

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image relatif à l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

14. ASSURANCES

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par les organisateurs.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence et il incombe aux autres participants de contracter une assurance individuelle accident.